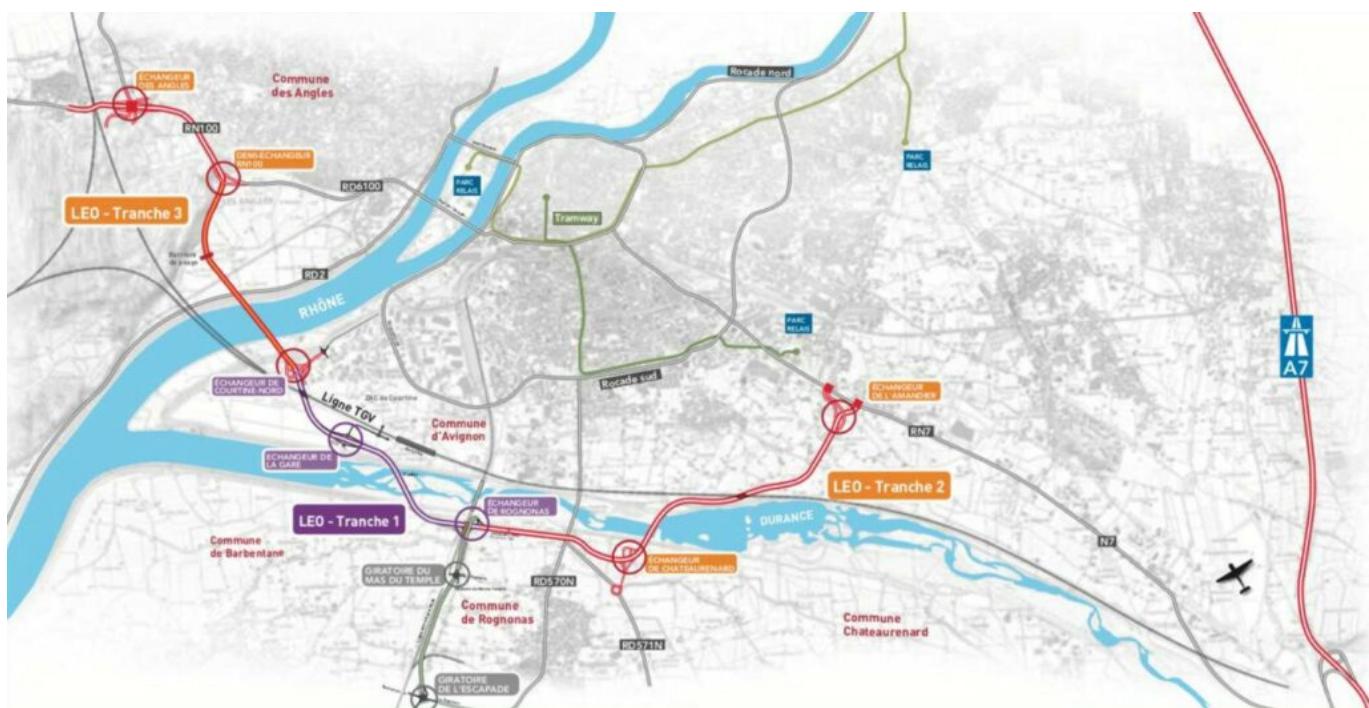


Ecrit par le 5 février 2026

LEO : le Conseil d'orientation des infrastructures à la rescouasse du 3e pont d'Avignon sur le Rhône



Alors que l'Autorité environnementale avait émis en 2020 [un avis consultatif très critique](#) sur la poursuite du projet de Liaison Est-Ouest (LEO) afin de contourner Avignon, [le Conseil d'orientation des infrastructures](#) (COI) devrait prochainement rendre son rapport au gouvernement concernant ses propositions en matière de priorisation des investissements dans les infrastructures de transports françaises. L'instance consultative placée auprès du ministre chargé des transports soutient la réalisation de la tranche 3 et semble considérer pour acquis la construction de la tranche 2 même si plusieurs questions concernant la suite du financement restent en suspens.

Dans la dernière mouture [du rapport](#) qu'il doit remettre prochainement au gouvernement dévoilé par nos confrères de [contexte.com](#), [le Conseil d'orientation des infrastructures](#) (COI) présente ses recommandations concernant la tranche 3 de [la Liaison Est-Ouest \(LEO\)](#). Malgré [l'avis négatif](#) de l'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement émis en juillet 2020 concernant la réalisation des tranches 2 et 3 de ce projet de contournement par le Sud de

Ecrit par le 5 février 2026

l'agglomération d'Avignon, le COI « considère (ndlr : en parlant de la tranche 3) qu'il n'y a pas lieu, malgré les difficultés environnementales persistantes, d'abandonner ce dernier maillon de la LEO. »

La réalisation de la 2^e tranche semble actée par l'Etat

L'instance consultative placée auprès du ministre chargé des transports semble d'ailleurs considérer comme acquise la construction de la 2^e tranche même si ses travaux n'ont pas encore débuté. La tranche 3 « permettra de bénéficier de l'ensemble des efforts qui auront été faits par la réalisation des deux premiers tronçons », confirme ainsi le Conseil d'orientation des infrastructures.

« Cette tranche, qui pourrait être engagée à l'issue des travaux de la tranche 2, suppose néanmoins que les efforts de préservation de l'environnement qui devront être présentés lors d'une nouvelle enquête publique, soient convaincants », insiste le rapport du COI.

« La tranche 3 permettra de bénéficier de l'ensemble des efforts qui auront été faits par la réalisation des deux premiers tronçons. »

Un message entendu par les services de l'Etat qui, dès juillet dernier, avait annoncé engager « des études complémentaires en faveur d'un projet renouvelé et amélioré de la LEO » prenant en considération les observations de l'Autorité environnementale et du Conseil national de protection de la nature.

Pourtant actuellement, rien n'assure que les travaux de la 2^e tranche, financés dans le cadre du CPER (Contrat de plan État-région) 2015-2022, ne débutent en 2023 comme annoncé initialement en février puis juillet 2022.

Le coût de cette phase 2 s'élève à 142,7M€ pour une mise en 2×1 voie élargissable en 2×2 entre Rognonas et le rond-point de l'Amandier à Avignon. Une opération financée à hauteur de 38,05% par l'Etat, 26,95% par la Région Sud, 14,72% par le Département de Vaucluse et 5,56% par celui des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à 12,62% par le Grand Avignon et 2,1% par Terre de Provence agglomération (ndlr : la signature du protocole de financement date de mars 2012 !).

Ecrit par le 5 février 2026



Vu du projet de la tranche 2 de la LEO dans le secteur de la Grande Chaussée diffusé par le Collectif anti-LEO afin de dénoncer l'impact écologique du projet dans la ceinture verte d'Avignon. © DR

La LEO c'est quoi ?

Imaginé il y a plus de 30 ans, le projet de Liaison Est-Ouest, qui a officiellement débuté avec un arrêté ministériel de 1999 puis une Déclaration d'utilité publique (DUP) en 2003, consiste en un contournement routier de l'agglomération de la cité des papes par le sud, en créant une voie nouvelle de 15 km destinée à fluidifier les trafics de la ville (notamment la rocade Charles de Gaulle) et de l'agglomération ainsi que le Nord des Bouches-du-Rhône. L'infrastructure est constituée de 3 tranches dont la première de 5,2 km a été mise en service en 2010 entre Rognonas et la zone de Courtine via un franchissement de la Durance. La 2^e tranche (5,8km) prévoit également un nouveau pont sur la Durance après avoir longée la rivière vers Châteaurenard.

Enfin, la 3^e tranche (3,7km) doit relier la pointe de Courtine au rond-point de Grand Angles, via un franchissement du Rhône avec un ouvrage d'art situé en amont du viaduc TGV.

Délester le trafic jusqu'à 30 000 véhicules jours dont 10% de poids-lourds

« Le trafic prévisionnel sur la tranche 3 serait d'environ 26 000 à 30 000 véhicules par jour à l'horizon 2035, dont 7% à 10% de poids-lourds, estime le rapport du Comité d'orientation des infrastructures. La mise en service de cette tranche permettrait d'améliorer l'attractivité de la LEO par rapport à des itinéraires empruntant les voies urbaines, et notamment d'éviter le passage par le centre-ville pour franchir le Rhône. Ce projet routier vient en synergie avec les actions du PDU et s'articule avec les transports en commun par la mise en place de parking relais desservis par la LEO. »

Côté réglementation, une nouvelle DUP sera cependant nécessaire pour la tranche 3 en raison du retard pris dans le projet. De quoi décaler le début d'éventuels travaux à l'horizon 2030 au mieux.

Par ailleurs, malgré son avis favorable à cette réalisation, le COI reconnaît que « l'impact environnemental est vraisemblablement élevé. Une actualisation de l'étude d'impact réalisée en 2002

Ecrit par le 5 février 2026

pour la constitution du dossier d'enquête publique relatif au projet devra être menée dans le cadre de la nouvelle enquête publique. »

Qui va payer ?

Dans ces préconisations, le Comité d'orientation des infrastructures note cependant que la tranche 3 ne constitue pas « un maillon du réseau routier national magistral. » Une interprétation sujette à caution dans ce secteur où seul le pont de l'Europe représente l'unique ouvrage d'art de franchissement du Rhône en 2×2 voies hors autoroute reliant les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. De fait, le bassin de vie d'Avignon constitue le principal déversoir du trafic entre l'Italie et l'Espagne via les flux de transit entre les autoroutes A7 et A9 depuis les sorties de Bonpas et Remoulins.

« La Région Occitanie ou le département du Gard n'ont jamais mis la main à la poche pour financer cette infrastructure vitale pour le Gard rhodanien.»

Dans sa logique, le COI envisage « une éventuelle concession, qui pourrait être une concession d'ouvrage d'art sous maîtrise d'ouvrage des collectivités » afin de réaliser cette 3^e phase évaluée à 241M€. Une LEO sans subventions publiques ? Une piste de réflexion étonnante alors que la Région Occitanie ou le département du Gard n'ont jamais mis la main à la poche pour financer une infrastructure concernant directement des habitants du Gard rhodanien de plus en plus tournés vers leur bassin économique avignonnais.

Une absence injustifiée qui, immanquablement, met en lumière l'impact sur la mobilité quotidienne domicile/travail qui va bien au-delà du canton gardois de Villeneuve-lès-Avignon dont les élus sont étonnamment absents du débat.

Alerte pluie dans le Nord Vaucluse (réactualisé)

Ecrit par le 5 février 2026

ALERTE INFO

Le Conseil départemental de Vaucluse informe que « de fortes précipitations sont en cours sur le Nord du Département (en particulier sur les secteurs Orange/Bollène/Vaison/Valréas). Quelques débordements d'eau et présences de boues sur chaussées sont possibles ; les centres routiers sont en cours d'intervention sur les routes départementales. »

Ecrit par le 5 février 2026

Point de situation à 20h00 :

Les pluies ont cessé sur le secteur Nord Vaucluse. Les points de vigilance suivants restent à signaler sur le réseau routier départemental :

Coupures de routes :

- La RD976 dans Sérignan est coupée par le SDIS, traversée du village impossible par la RD 976. La RD65 reste ouverte pour un accès à la commune par le Nord
- L'Ex RD43 en direction de Piolenc depuis le giratoire RD11 est fermée à la circulation : Route inondée
- La RD237 est barrée par la CCPRO du giratoire 237/238 jusqu'à la RD17 côté Orange
- La RD11 est barrée au droit de l'ex canal de Pierrelatte (menace de rupture), la déviation s'organise par la RD43 et RD172. Le SDIS est sur place

Des déviations sont en place, les routes seront progressivement rouvertes à la circulation cette nuit et demain matin selon les conditions de circulation.

Points d'attention particuliers :

- RD 51 Cairanne Nord : chaussée partiellement inondée
- RD 69 Rasteau PR 7 : chaussée partiellement inondée
- Secteur RD 74/12/11 : plusieurs point d'inondation partielle de chaussées
- RD938 au Crestet : boue sur la chaussée
- RD 51 en sortie de Vaison la Romaine: 2 pins + 1 ligne EDF au sol : circulation alternée
- RD65 à Sérignan route de Lagarde : plusieurs coulées de boue et de graviers

De la signalisation de danger est en place, des nettoyages de chaussées seront réalisés en début de matinée une fois les eaux retirées.

Malgré la fin des précipitations, la plus grande prudence reste conseillée aux usagers du réseau routier départemental.

Appel à la vigilance de la préfecture

De son côté, la préfecture de Vaucluse rappelle que « Les forts cumuls de pluie enregistrés cet après-midi ont engendré des phénomènes de ruissellement et de débordements de cours d'eau dans le nord du département. Le secteur d'Orange a particulièrement été touché : localement, 115 à 120 mm de pluie ont été relevés. Quelques communes ont été conduites à activer leur Plan Communal de Sauvegarde et à mobiliser leurs effectifs afin de porter aide et assistance à leurs administrés sinistrés. Des axes routiers ont dû être coupés à la circulation. Des déviations sont mises en place et le resteront tant que nécessaire. Si les pluies ont cessé depuis 20h sur le nord du département, la plus grande vigilance s'impose. La préfète salue l'engagement des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité, des équipes du conseil départemental ainsi que les services des communes impactées pour leur mobilisation respective. »

Ecrit par le 5 février 2026

L.G.

La Tour-d'Aigues inaugure le boulevard Maurice Lovisolo



Ecrit par le 5 février 2026

Traversée par la RD956 et la RD120, la commune de La Tour-d'Aigues subissait un important trafic routier en son centre-ville. Une difficulté désormais palliée par le boulevard Maurice Lovisolo, qui vient d'être inauguré.

Dans le cadre de l'entretien de ses routes, le Département de Vaucluse vient de créer une jonction routière à La Tour-d'Aigues, entre la RD956, qui relie Aix-en-Provence à Forcalquier, et la RD120, qui mène à La Motte-d'Aigues et à l'étang de la Bonde. Terminé en juillet 2021, le boulevard Maurice Lovisolo vient d'être inauguré. La jonction porte son nom en hommage à l'ancien Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse et ancien Maire de la Tour-d'Aigues.

La création de cette jonction routière a permis de supprimer une partie du transit des usagers allant ou venant de Pertuis vers la grande zone pavillonnaire des quartiers Nord-Ouest de la ville et des villages environnants. L'objectif final était de réduire les nuisances dans le centre-ville pour permettre aux habitants d'obtenir une meilleure qualité de vie, mais aussi d'y assurer une meilleure sécurité et de meilleures conditions de circulation, et ainsi, prendre en compte les modes de transport doux.

Le boulevard Maurice Lovisolo comprend deux voies de 3 mètres, un espace de 2,50 mètres réservé au réseau d'écoulement des eaux, une voie revêtue en enrobé réservée aux piétons et aux cycles, ainsi que deux carrefours giratoires à ses extrémités. Le coût global des travaux, qui ont duré de septembre 2017 à juillet 2021, s'est élevé à 3 693 400€. La liaison routière, qui a coûté 2 888 160€, a été entièrement financé par le Département. Les giratoires, quant à eux, ont coûté 805 240€ et ont été financés par le Département, mais également par la commune à hauteur de 28 360€.



DR



V.A.

Ecrit par le 5 février 2026

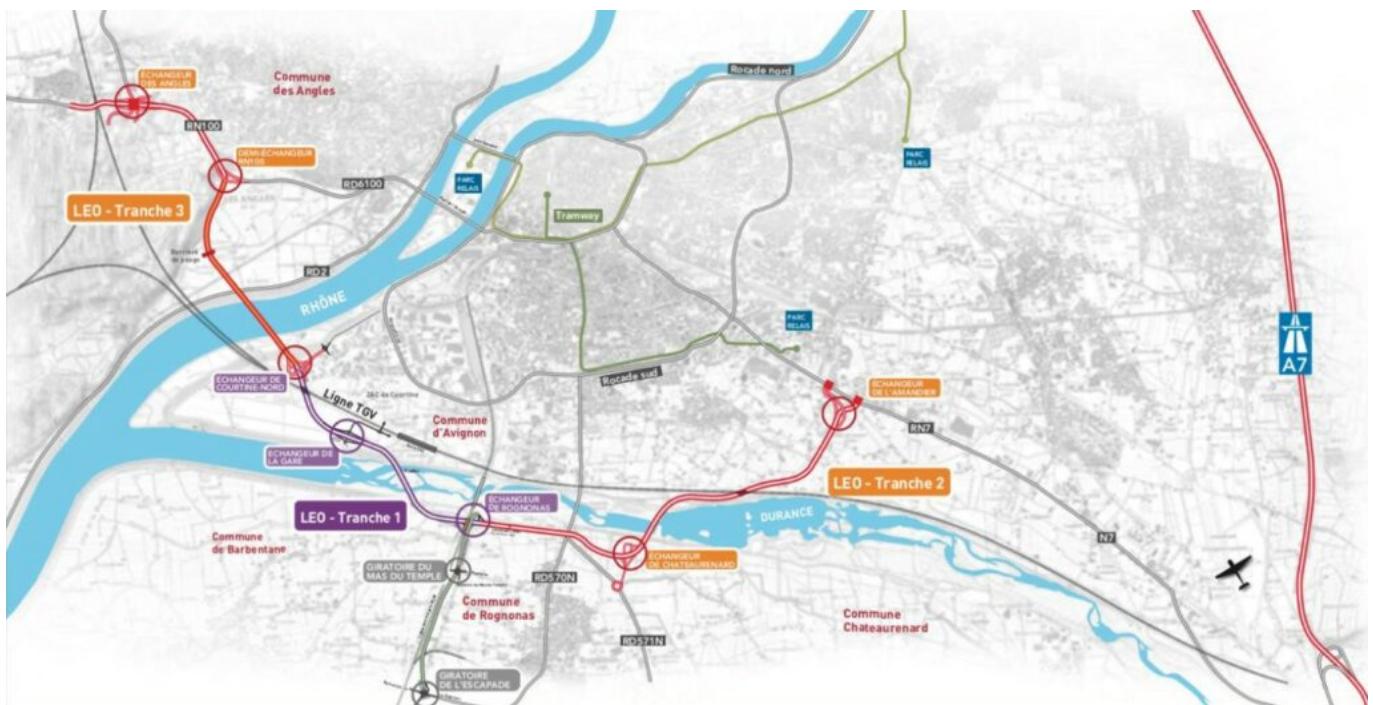
LEO : l'Etat annonce vouloir revoir sa copie pour la tranche 2



Les services de la préfecture de la Région Sud viennent d'annoncer que l'Etat va engager « des études complémentaires en faveur d'un projet renouvelé et amélioré [de la Liaison Est-Ouest \(LEO\) à Avignon.](#) »

Cette annonce concerne plus précisément la tranche 2 (voir carte ci-dessous) de ce contournement routier de l'agglomération d'Avignon par le sud d'une longueur totale de 13 km devant relier les Angles au carrefour de l'Amandier à Avignon.

Ecrit par le 5 février 2026



Actuellement, la tranche 2 prévoit d'inclure 5,8km à 2×1 voies puis à 2×2 voies (conjointement à la tranche 3) de route express en tracé neuf ; 2 raccordements à l'A7 décalés dans le temps : La Cristole puis l'Amandier (conjointement à la tranche 3) ainsi qu'un viaduc sur la Durance de 800 mètres.

Dans son communiqué, le service régional de la communication interministérielle rappelle que « l'État et les collectivités ont pris acte [des avis rendus par l'Autorité environnementale](#) et le Conseil National de Protection de la Nature et ont partagé la nécessité de consolider la procédure d'autorisation environnementale, sans remettre en cause le principe de l'opération. Cette autorisation sera donc modifiée au terme d'une nouvelle procédure d'instruction. L'État a ainsi engagé les études complémentaires pour aboutir à un projet renouvelé, optimisé et amélioré, prenant en considération les observations de l'Autorité Environnementale et du Conseil National de Protection de la Nature. La réalisation de la tranche 2 interviendra dans les meilleurs délais après le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale en 2022. »

En clair, l'Etat annonce qu'il va revoir sa copie concernant le détail de la seconde tranche (dont le coût est estimé à 183M€ dont 142,7M€ pour les travaux de la première phase à 2×1 voie élargisable). De quoi retarder encore la réalisation de cette nouvelle tranche dont [le chantier devait débuter en 2023](#) pour une mise en service espérée par la [DREAL Paca](#), maître d'ouvrage, en 2027 ?

Initiée officiellement en 1999 par arrêté ministériel, la LEO est destinée à fluidifier le trafic sur Avignon (notamment la rocade Charles de Gaulle) ainsi que dans le Nord des Bouches-du-Rhône. Le projet comprend 3 tranches : une première, en service depuis 2010 (entre l'échangeur Courtine-Nord et l'échangeur de Rognonas d'une longueur de 3,8km en 2×2 voies avec un pont sur la Durance pour un

Ecrit par le 5 février 2026

montant de 136M€), et une tranche 3 avec le franchissement du Rhône (3,7km à 2×2 voies et 2×3 voies dans la montée des Angles avec un viaduc sur le Rhône pour un coût estimé de 216M€).

Santé publique contre critères environnementaux

Si dans [un récent entretien à l'Echo du mardi](#), Cécile Helle maire d'Avignon faisait le point sur le LEO en rappelant que « des équipement qui apparaissait comme une évidence il y a 20 ans ne l'étaient plus forcément aujourd'hui », le énième report de la réalisation de la LEO entraîne de grave conséquence de santé publique et qualité de vie pour de nombreux habitants du Sud d'Avignon.

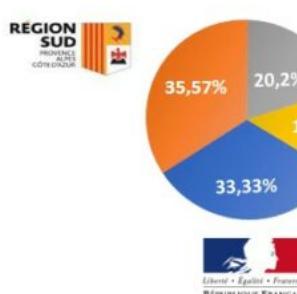
Pour rappel, la mise en service globale de la LEO a notamment pour objectifs de permettre la requalification de la rocade sud avec 13 500 véhicules en moins par jour soit une baisse de 40% du trafic, une amélioration de la qualité de l'air pour 81 700 personnes (contre une dégradation de la qualité de l'air pour 100 personnes sans dépassement des seuils autorisés), une amélioration du niveau sonore pour 16 000 riverains de la rocade (de l'ordre de -40% de l'intensité sonore actuelle) ainsi qu'une amélioration des temps de parcours entre les Angles et l'Amandier de l'ordre de -44%.

Volet financier

La répartition du volet financier établie à date est la suivante :

- Coût total de la réalisation de la T1 : 136 M€ (+3 M€ pour la requalification de l'ex-RN 570)
- Coût estimé de la réalisation de la T2 : 183M€ dont 142,7 M€¹ pour les travaux de la première phase à 2x1 voie élargisable
- Coût estimé de la réalisation de la T3 : 216 M€ (modalités de financement à l'étude)

Tranche 1



Tranche 2



Les travaux de la RD34 entre Saint-Christol

Ecrit par le 5 février 2026

et les Alpes-de-Haute-Provence vont débuter



Depuis la fin de l'année 2019, la RD34, reliant Saint-Christol au département des Alpes-de-Haute-Provence, avait une partie de sa chaussée effondrée. Depuis, la route est restée fermée et la circulation déviée par la RD166 en Vaucluse et par la RD18 dans le département voisin.

Ecrit par le 5 février 2026



De forts intempéries ont causé cet effondrement. ©Département de Vaucluse

Ainsi, un nouveau passage de près de 500 mètres va être aménagé par le Conseil départemental de Vaucluse, des travaux sur le réseau fluvial vont être réalisés et la voie existante va être détruite. Des travaux dont le coût s'élève à 1,4 millions d'euros. Ils vont débuter le lundi 4 avril prochain et devraient durer 4 mois. Ils permettront aux automobilistes de pouvoir emprunter de nouveau la RD34 très prochainement.

V.A.

Premier coup de pioche pour le centre routier d'Apt

Ecrit par le 5 février 2026



11 centres routiers maillent le département vauclusien. Celui d'Apt, qui dépend de l'agence routière de l'Isle-sur-la-Sorgue, compte 25 agents.

Après le [centre routier de Carpentras](#) opérationnel depuis avril 2021, c'est au tour du centre d'Apt d'accueillir un ballet de pelleteuses pour une durée prévisionnelle de 11 mois. Entièrement financé par le Conseil départemental de Vaucluse, le nouveau centre routier s'étale sur 6 213 m² de terrain. Les travaux débutés il y a quelques jours reposent sur une enveloppe de 3,6M€.

Implanté dans le Parc d'activités économiques (PAE) de Perréal (quartier des Argiles), il remplace l'actuel centre situé en zone urbaine (quartier Paou) dont l'accès est devenu difficile. De plus, la surface de la parcelle où il est implanté, et dont l'Etat est propriétaire, apparaît insuffisante pour réaliser un centre routier répondant aux usages et contraintes actuelles sur le plan réglementaire et environnemental.

18 communes, 362 km de routes

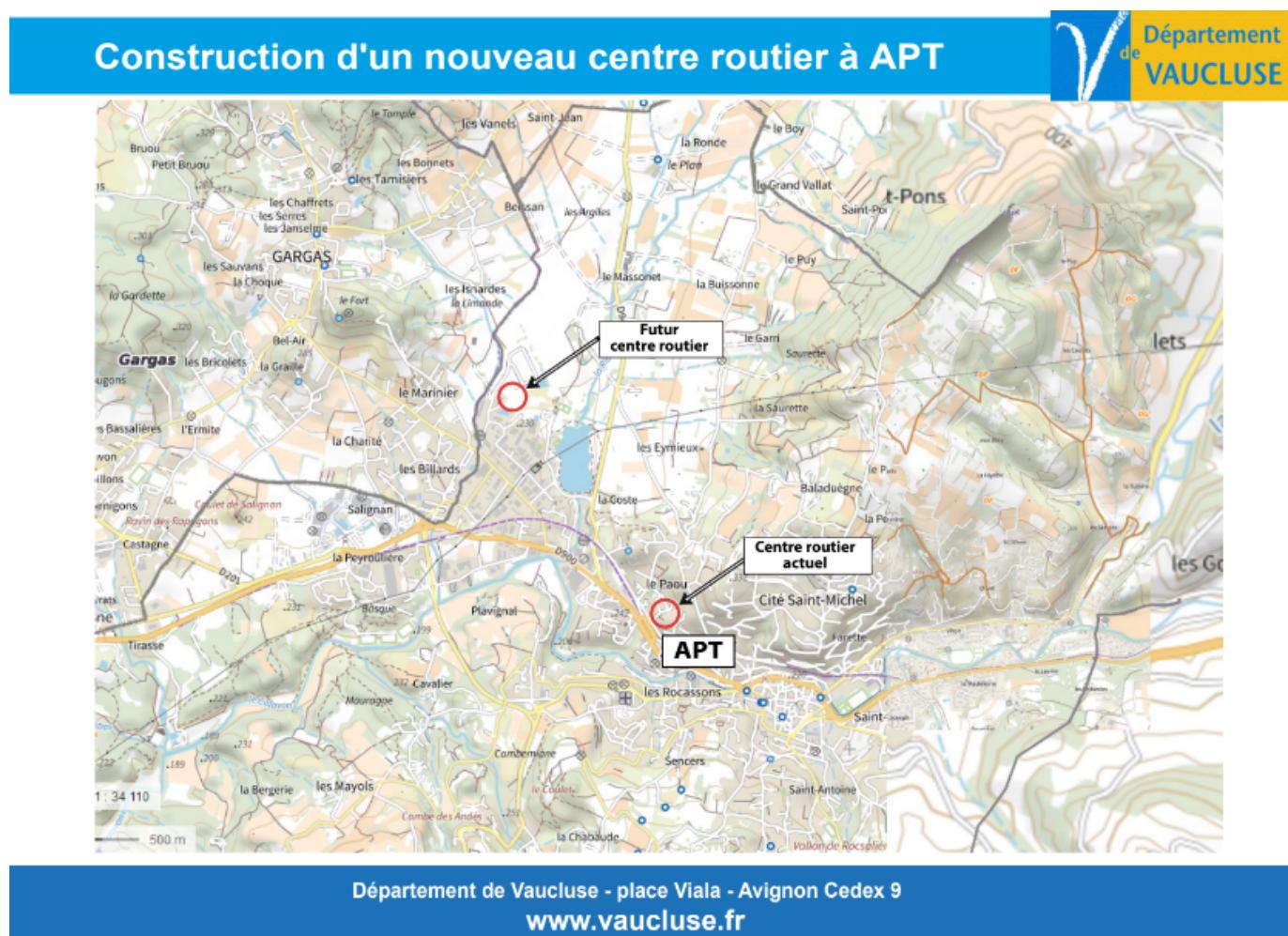
Toute l'année et 24h/24h, 25 agents interviennent sur le réseau routier départemental des 18 communes suivantes : Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Lagarde-d'Apt, Lioux, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sivergues, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-les-Apt, Viens et Villars.

Ecrit par le 5 février 2026

Leurs missions consistent à surveiller l'état des routes et à réaliser les réparations courantes et les interventions de première mise en sécurité.

Au total, les agents gèrent 362 km de routes départementales dont plus de 70% sont des routes de desserte locale. Le centre intervient sur des routes à forts enjeux, comme une partie de la RD 900 (route d'Apt), la moitié de la RD 943 (Combe de Lourmarin), la RD 2 ou encore la RD 4. Il assure également l'entretien de 38 km de la véloroute du Calavon (Coustellet / Alpes-de-Haute-Provence).

Le centre routier a la particularité d'intervenir dans un secteur très rural présentant des zones de moyenne montagne. Ce secteur connaît des épisodes réguliers de gel et de neige : le maintien de la viabilité hivernale sur les routes, et notamment les RD 230, RD 30 et RD 34 qui permettent l'accès au plateau de Sault, est une activité importante du centre routier d'Apt.



Ecrit par le 5 février 2026

Ces Vauclusiens à la maîtrise œuvre

La construction, d'une surface de 1 789 m², présente une architecture fonctionnelle conçue en réponse aux différentes contraintes impactant le site et le programme. Elle se compose d'un bâtiment administratif à l'entrée du site, de garages et ateliers, d'un abri véhicules et une aire de lavage en limite Ouest et enfin d'un abri à sel.

Parmi les entreprises lauréates du concours de maîtrise d'œuvre : le bureau d'étude structure '[Ingenierie 84'](#) (Cavaillon), le bureau VRD : '[Ellipse](#)' (Cavaillon), ou 'Drakkar ingénierie' (Cadenet). [AA Valence](#), est quant à elle l'architecte mandataire. En plus des 11 Centres d'entretien et d'exploitation routière (CEER), le Vaucluse compte 4 agences routières gérant au quotidien le domaine public, son entretien et sa surveillance.

L.M.

Perturbations en Vaucluse lors de la course cycliste Paris-Nice

Ecrit par le 5 février 2026

Course cycliste Paris Nice - Etape 6

Vendredi 11 mars 2022



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9

www.vaucluse.fr

Pour sa 80ème édition, la course cycliste internationale Paris-Nice se déroulera du 6 au 13 mars prochain. Le Vaucluse accueillera, le vendredi 11 mars, le départ de la 6ème étape, la plus longue de la course (213,6 km), qui reliera Courthézon à Aubagne. Des interruptions ponctuelles de la circulation sont à prévoir pour les automobilistes, entre 10h00 et 13h00.

Les coureurs s'élanceront depuis Courthézon à 10h40 (départ réel sur la RD 16 au Sud de Bédarrides) puis rejoindront Pernes-les-Fontaines, Apt et Lourmarin. En Vaucluse, les routes départementales empruntées par les coureurs ne seront pas fermées à la circulation : elles seront coupées ponctuellement sous le contrôle des forces de l'ordre pendant une quinzaine de minutes, le temps du passage de la course. Le stationnement sera interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci.

Pour les coureurs, les deux difficultés en Vaucluse seront les suivantes :

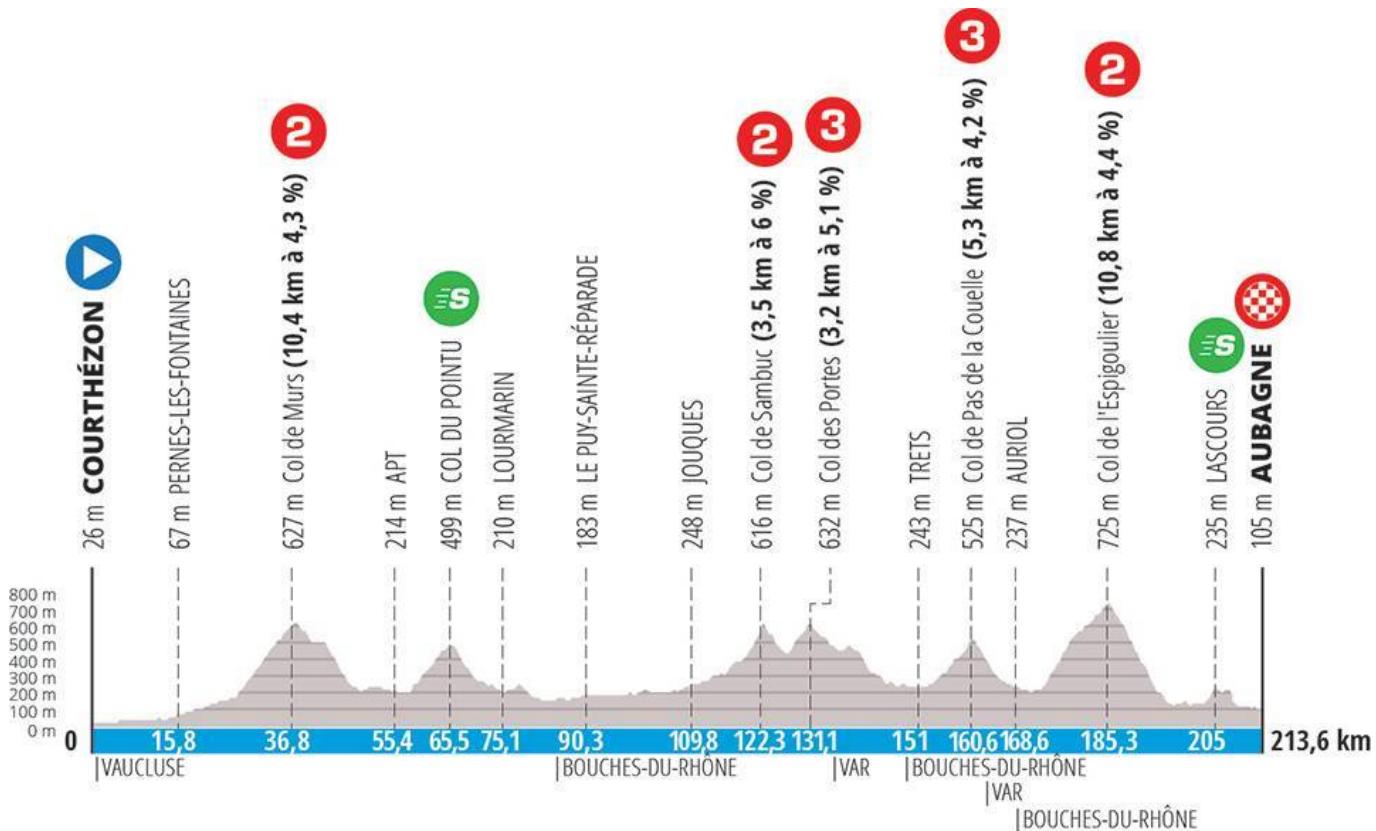
- le Col de Murs (627 mètres / catégorie 2) : passage des coureurs entre 11h30 et 11h40 ;
- le Col du Pointu, situé sur la commune de Bonnieux (499 mètres / sprint) : passage des

Ecrit par le 5 février 2026

coureurs entre 12h10 et 12h30.

Les coureurs quitteront le Vaucluse à Cadenet, en franchissant la Durance entre 12h30 et 12h50 par la RD 943, avant de rejoindre les Bouches-du-Rhône. L'arrivée à Aubagne est prévue entre 15h45 et 16h20.

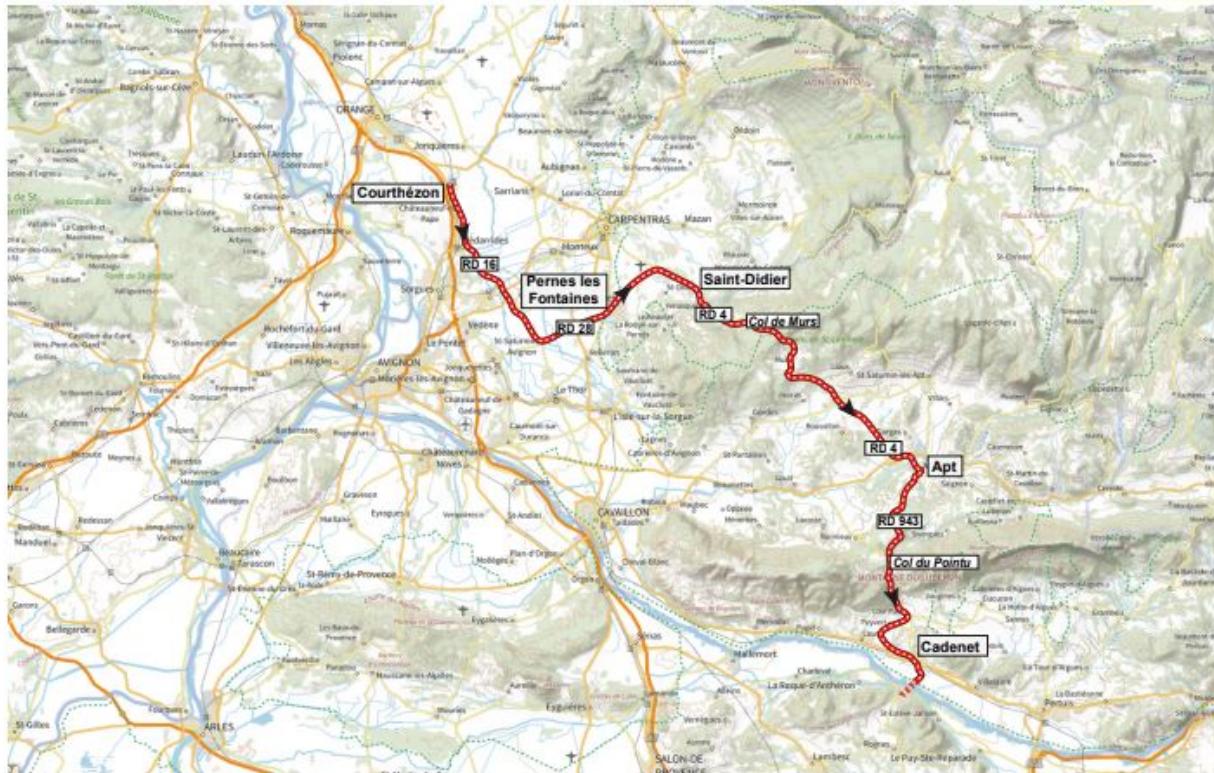
Plus d'informations sur la course : www.paris-nice.fr



Ecrit par le 5 février 2026

Course cycliste Paris Nice - Etape 6

Vendredi 11 mars 2022



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

L.M.

LEO : une 2e tranche pour 2023 ?

Écrit par le 5 février 2026



Après s'être adressée par courrier à Jean-Baptiste Djebbarri, ministre délégué aux transports, c'est à l'assemblée nationale que la députée de Vaucluse Souad Zitouni a demandé des précisions sur les délais de réalisation de la LEO. Un dossier vital pour le bassin de vie d'Avignon dont on parle depuis près de 40 ans maintenant.

Dans un hémicycle très clairsemé, [Souad Zitouni](#), la députée de la première circonscription de Vaucluse, a questionné le gouvernement afin d'obtenir des précisions sur la réalisation du second tronçon de [la Liaison est-ouest \(LEO\)](#), au Sud d'Avignon.

Après avoir rappelé l'annonce de la reprise de ce contournement routier par le premier ministre Jean-Castex en janvier 2020 ainsi que l'importance de ce projet sur la santé des milliers d'habitants de la Rocade, « victimes de la pollution atmosphérique, sonore et visuelle générée par le passage sous leurs fenêtres de nombreux poids lourds et près de 35 000 véhicules », l'élu a demandé « davantage d'éléments sur le calendrier de mise en œuvre » des travaux.

En réponse, [Bérangère Abba](#), Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, a annoncé qu'une nouvelle demande d'autorisation environnementale serait sollicitée cette année afin de débloquer la situation en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023.

Ecrit par le 5 février 2026



Souad Zitouni, députée La République en Marche de la première circonscription de Vaucluse, questionne Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique sur le calendrier des travaux de la LEO.

Un projet structurant qui constitue le chaînon manquant

« Ce projet structurant pour le territoire du Vaucluse permettra d'améliorer significativement la desserte de l'agglomération avignonnaise et de délester son centre-ville, offrant ainsi un meilleur cadre de vie aux milliers de riverains concernés, dont la majorité sont des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Avignon, a ainsi expliqué Bérangère Abba. Ce projet constitue également le chaînon manquant pour organiser le report modal vers les transports collectifs et les mobilités douces. »

Si une première tranche (le projet en compte 3 pour un tracé total de 13km) a été inaugurée en 2010 entre Avignon et Rognonas avec le franchissement de la Durance, les deux autres phases n'ont toujours pas vu le jour malgré un projet qui remonte à près de 40 ans maintenant.

Alors que le franchissement du Rhône pour relier Courtine aux Angles est actuellement au point mort en raison notamment de la région Occitanie et du Conseil départemental du Gard qui jouent les abonnés absents en matière de financement, la deuxième tranche (entre le Nord des Bouches-du-Rhône et le rond-point des amandiers à Avignon avec un nouveau pont sur la Durance) bénéficie pour sa part d'une inscription de près de 143M€, dont 54M€ financés par l'Etat, au contrat de plan Etat-Région en vigueur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre sa réalisation.

La volonté de l'Etat n'est nullement remise en cause

L'autorisation environnementale de la deuxième tranche, dont l'obtention est nécessaire au démarrage des travaux, a été prise par arrêté préfectoral du 31 mai 2021. Toutefois, un recours en contentieux

Ecrit par le 5 février 2026

contre cet arrêté a été initié en octobre dernier devant le Tribunal Administratif de Marseille suite notamment [à l'avis défavorable](#), mais uniquement consultatif, de l'AE (Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable) sur le tracé actuel de la deuxième tranche.

« Cette procédure contentieuse ne remet nullement en cause la volonté de l'Etat de poursuivre l'aménagement de la LEO, qui reste intacte, insiste la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique. Ainsi, en concertation avec les cofinanceurs de l'opération, il a été décidé d'engager des études complémentaires visant à consolider son évaluation environnementale et garantir ainsi sa sécurité juridique. Sur cette base, une nouvelle demande d'autorisation environnementale sera sollicitée en 2022 en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023. Un comité de pilotage se tiendra, si besoin, à l'été 2022 afin d'informer les cofinanceurs de l'avancement des études complémentaires et des étapes procédurales à venir. »

L'intervention de Souad Zitouni et la réponse de Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique à découvrir ci-dessous en vidéo.

Tour de La Provence : les perturbations en Vaucluse

Ecrit par le 5 février 2026



La 7ème édition du 'Tour de La Provence', organisée par nos confrères du même nom, se déroulera du 10 au 13 février. La seconde étape de 187 kms entre Arles et Manosque empruntera les routes du Vaucluse.

En Vaucluse, les routes départementales empruntées par les coureurs seront coupées ponctuellement sous le contrôle des forces de l'ordre pendant une quinzaine de minutes, le temps du passage de la course. Le stationnement sera interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci. Des perturbations de la circulation sont attendues sur et aux abords de l'itinéraire, le temps du passage de la course, soit environ 15 minutes.

Les communes traversées

Le départ de cette course cycliste professionnelle internationale sera donné à Arles à 11h30. Les coureurs devraient arriver dans le Vaucluse entre 13h00 et 13h15, par la RD 32 et RD 973 à Mérindol. Ils traverseront plusieurs communes du Sud Luberon : Puget-sur-Durance, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vaugines, Cucuron, Sannes, La Motte d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon et La Bastide-des-Jourdans.

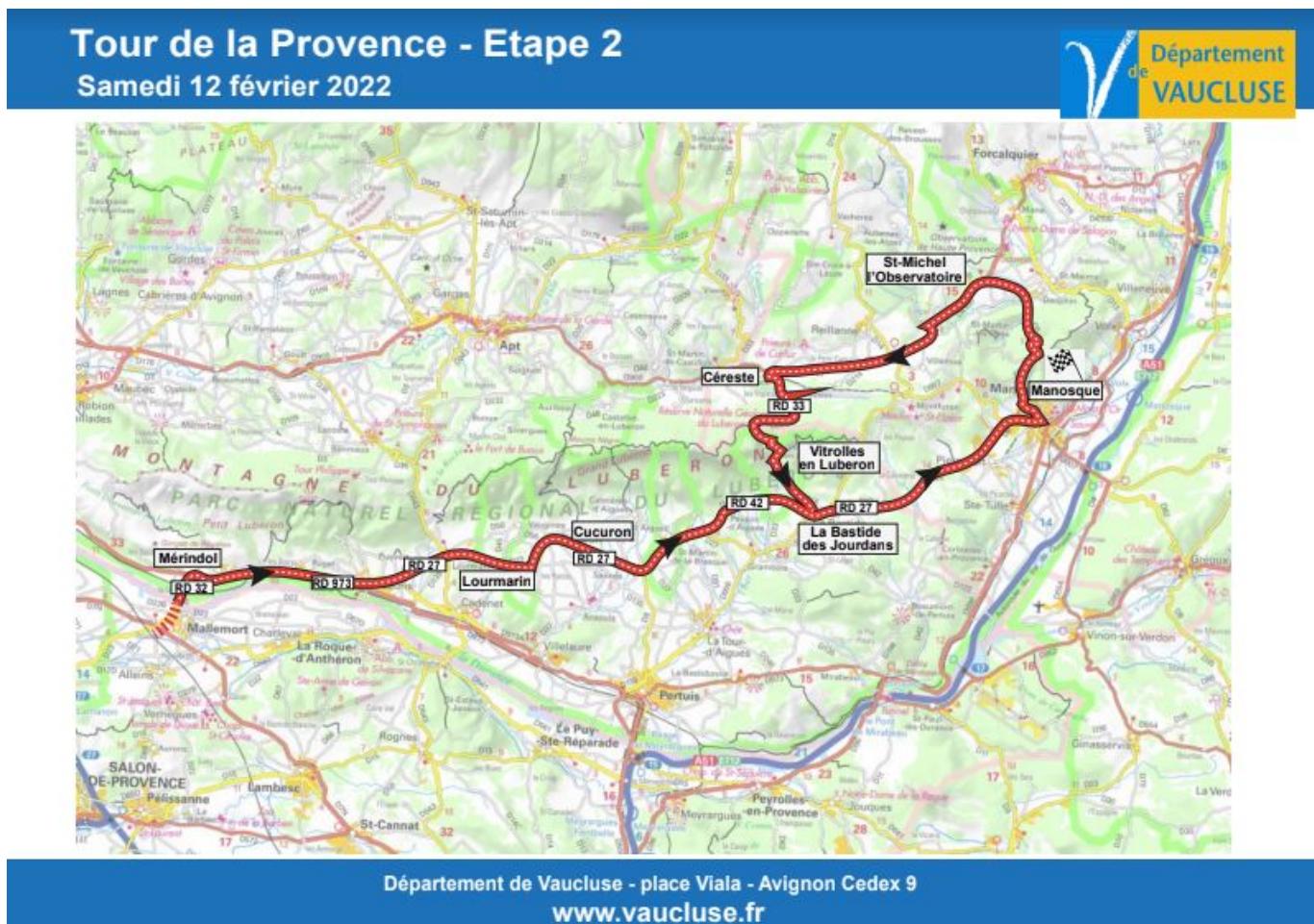
Les coureurs feront ensuite une boucle en passant par les Alpes-de-Haute-Provence en direction de Pierrevert, Manosque (1er passage), Saint-Michel-l'Observatoire et Céreste. Ils reviendront ensuite vers Vitrolles-en-Luberon et La Bastide-des-Jourdans avant de rejoindre l'arrivée finale à Manosque, entre

Ecrit par le 5 février 2026

16h00 et 16h30.

Le [prologue](#) aura lieu le 10 février à Berre l'Etang (départ 15h15 départ toutes les 30 secondes). L'étape 1 se déroulera le 11 février entre Istres et Les Saintes-Maries-de-la-Mer (départ 12h00 - arrivée à partir de 15h30), l'étape 3, le 13 février entre Manosque et la Montagne de Lure (départ 11h30 - arrivée à partir de 15h50).

Plus d'informations : [cliquez ici](#).



Carte des communes traversées en sud Vaucluse. Crédit : Conseil départemental de Vaucluse

L.M.